

T3 - 2018

Période analysée : 3^{ème} trimestre 2018 - Période de validité du 01.10 au 31.12.2018

Éditorial

Le marché des bureaux en régions a atteint un record au 1^{er} semestre : la demande placée est la plus élevée depuis 2008, et dépasse de 37 % la moyenne décennale. Ces excellents chiffres sont portés par les transactions dans le neuf, qui atteignent désormais 43 % du total. L'offre à un an continue à baisser. Les valeurs locatives progressent en raison de la rareté de l'offre neuve. Ainsi, la valeur top dépasse 200 €/m² dans toutes les grandes agglomérations sauf Strasbourg.

En Île-de-France, le marché tertiaire a connu un trou d'air au 3^{ème} trimestre, en raison d'un net retrait dans le Croissant Ouest. La demande placée est toutefois en légère augmentation sur 12 mois (+6 %). Le taux de vacance est partout en baisse, tout comme l'offre immédiate, d'où un mouvement généralisé de remontée des loyers (+6 % en moyenne).

En investissement, le 3^{ème} trimestre a également été plus calme, sans pour autant obérer les prévisions d'atterrissage de l'exercice, lequel devrait de nouveau être un très bon cru. Les bureaux sont toujours la classe d'actifs la plus plébiscitée (75 %). Les investisseurs choisissent toujours majoritairement l'Île-de-France (75 % également). La typologie des acquéreurs évolue (fonds d'investissement plus présents que les SCPI, retour remarqué des allemands et des anglo-saxons). Les taux de rendement prime se maintiennent pour l'heure à leur niveau plancher, avec un rattrapage pour certaines régions (Lyon à 3,90 % rejoint par Lille à 4,10 %, Rennes à 5,80 %).

En commerces, la décline des investissements semble désormais ancrée, avec un 3^{ème} trimestre particulièrement modeste, reflet de la prudence persistante des investisseurs face aux bouleversements du secteur. Seuls 13 % des montants sont investis dans cette classe d'actifs. Cela se traduit par un début de remontée des rendements, y compris dans les grandes villes et même à Paris.

Le taux d'occupation financier de Pierre Expansion à fin septembre s'élève à 87,8 %, en recul compte tenu de la libération d'un immeuble au cours du trimestre.

Le dividende prévisionnel pour l'année 2018 devrait, toutefois se maintenir autour de 11€ par part et permettre à votre SCPI de garder un taux DVM élevé.

Lors du dernier Conseil de Surveillance du 16 octobre 2018, un groupe de travail a été constitué pour mener une réflexion sur la stratégie future de votre SCPI.

Votre BTI et votre avis de crédit sont disponibles dans votre espace associé sur le site internet : www.fiducial-gerance.fr

La Société de Gestion FIDUCIAL Gérance



15, rue Boissière à Paris 16^{ème}

Chiffres clés



41,3 M€
capitalisation

selon le prix d'exécution frais
inclus au 31.07.18



292
associés

au 30.09.18



5,50 €
dividende

1^{er} acompte semestriel 2018



4,94 %
taux DVM

au 31.12.17



219,60 €
prix d'exécution

frais inclus au 31.07.18



242,22 €
valeur de réalisation
par part au 31.12.17

Dématérialisation des Bulletins Trimestriels d'Information (BTI)



À compter d'octobre 2018, dans le cadre d'une démarche éco-responsable, le Bulletin Trimestriel d'Information de votre SCPI vous est adressé par e-mail. Vous pourrez également le retrouver dans votre espace en ligne dédié et sécurisé ainsi que votre avis de crédit.

Si vous n'avez pas encore communiqué votre adresse e-mail, nous vous invitons à nous à la transmettre à l'adresse suivante :

gestion.associes.scpi@fiducial.fr

Nous restons à votre disposition pour toute information sur le sujet.

Patrimoine de votre SCPI



Immeubles	29
Surface	14 205 m ²
Nombre de locataires	46
Loyers quittancés (HT/an)	2,6 M€

Situation locative du trimestre



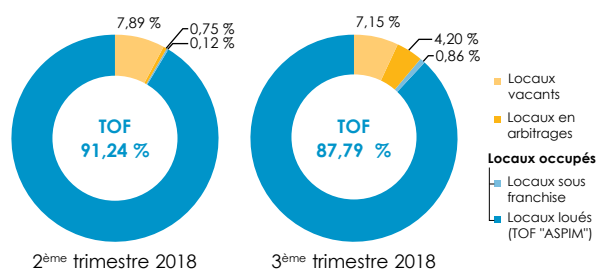
Principales locations ou relocations

ADRESSE	SURFACE EN M²	NATURE	DATE D'EFFET
1 Allée des Norottes - 93130 NOISY LE GRAND	70	Commerce	01/07/2018
86 rue du Point du Jour - 92100 BOULOGNE	150	Bureaux	31/08/2018
26 Allée de Mycènes - 34000 MONTPELLIER	45	Bureaux	01/09/2018
TOTAL DES LOCATIONS OU RELOCATIONS DU TRIMESTRE EN LOYERS H.T. / AN		51 074 €	

Principales libérations

ADRESSE	SURFACE EN M²	NATURE	DATE D'EFFET
26 allée de Mycènes LE THEBES - 34000 MONTPELLIER	480	Bureaux	30/06/2018
26 allée de Mycènes LE THEBES - 34000 MONTPELLIER	45	Bureaux	06/07/2018
279 rue des Apothicaires - 34000 MONTPELLIER	968	Bureaux	13/09/2018
TOTAL DES LIBÉRATIONS DU TRIMESTRE EN LOYERS H.T. / AN		174 413 €	

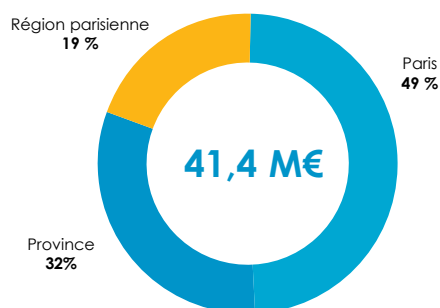
Taux d'occupation financier trimestriel *



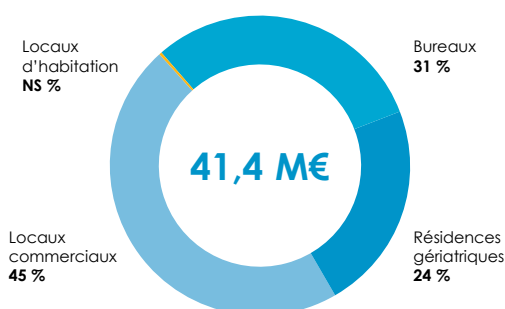
* Montant total des loyers facturés rapporté au montant total des loyers facturables, c'est-à-dire loyers quittancés + loyers potentiels des locaux vacants.

Composition du patrimoine

(par référence à la valeur vénale au 31.12.2017)



Répartition géographique



Répartition par destination

Investissements / Arbitrages



Investissement

Votre SCPI étudie régulièrement des opportunités d'acquisitions.

Arbitrage

Aucun arbitrage n'a été réalisé au cours du trimestre.



© Photo : Christophe Audibert

20 rue de Longchamps à Paris 16^{ème}

Distribution des Revenus



Acomptes semestriels

PÉRIODE	DATE DE VERSEMENT	2018	RAPPEL 2017
1 ^{er} semestre	31 juillet 2018	5,50 € /part ***	5,60 € /part *
2 ^{ème} semestre	31 janvier 2019	-	5,40 € /part **
TOTAL REVENUS DISTRIBUÉS		5,50 € /part	11,00 € /part

* dont produits financiers de 0,02 € /part

** dont produits financiers de 0,01 € /part

*** dont produits financiers de 0,02 € /part

Performances Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

TRI - Taux de rentabilité interne

Au 31.12.2017 (source IEIF)	10 ans
Taux de rendement interne (TRI)	10,10 %

DVM - Taux de distribution sur valeur de marché

AU 31.12	2014	2015	2016	2017
Dividende en €* dont % des revenus non récurrents	11,04 0 %	11,04 0 %	11,20 0 %	11,00 0 %
Prix de part moyen de l'année en €	219,11	218,36	219,41	222,73
DVM**	5,04 %	5,06 %	5,10 %	4,94 %

* Avant prélèvement

** Correspond au versement d'une partie du report à nouveau

*** Le taux de distribution sur la valeur de marché (DVM) est la division :

- du dividende brut avant prélèvement obligatoire versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées),
- par le prix de part acquéreur (frais et droits inclus) moyen de l'année n.



© Photo : Christophe Audébert

68, boulevard Saint Marcel à Paris 5^{ème}

Marché des parts La Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts



Marché secondaire

DATE DE CONFRONTATION	PARTS ÉCHANGÉES	PRIX D'EXÉCUTION (HORS FRAIS)	PRIX ACQUÉREUR * (FRAIS INCLUS)
31.07.2018	140	200,00 €	219,60 €
31.08.2018	-	-	-
30.09.2018	-	-	-
3 ^{ème} trimestre	140	200,00 € **	219,60 € **

* Prix d'exécution + droits d'enregistrement de 5 % + commission de cession de 4 % HT (4,80 % TTC au taux en vigueur).

** Prix de part moyen de la période, pondéré par le nombre de parts acquises ou cédées au cours des échanges successifs.

Ordre de vente en attente au 30.09.2018 : 107 parts
(soit 0,06 % du nombre total de parts).

Marché gré à gré

Aucune transaction hors marché au 3^{ème} trimestre 2018.

Évolution du capital

Nominal de la part : 160 €

DATE	01.01.2018	31.03.2018	30.06.2018	30.09.2018	31.12.2018
Nombre de parts	187 924	187 924	187 924	187 924	-
Montant du capital nominal	30 067 840 €	30 067 840 €	30 067 840 €	30 067 840 €	-

CALENDRIER DES PROCHAINES CONFRONTATIONS

Vendredi 30 novembre 2018
Lundi 31 décembre 2018
Jeudi 31 janvier 2019

La couverture des ordres d'achat se fait de préférence par virement. En cas de couverture par chèque, les donneurs d'ordres d'achat sont informés que leur chèque sera encaissé dès réception pour respecter les modalités de couverture des ordres. La date-limite pour la réception des ordres et des fonds est fixée à deux jours ouvrés (à 16 heures) avant la date de la confrontation.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU ACHAT DE PARTS

✓ **Service Commercial** : 01 49 97 56 54
commercial.fiducial.gerance@fiducial.fr

✓ **Service Associés** : 01 49 97 56 80
gestion.associes.scpi@fiducial.fr

Transactions sur le marché secondaire



La situation du registre varie quotidiennement. FIDUCIAL Gérance peut fournir à toute personne qui en fait la demande toute information sur l'état du registre (les cinq prix d'achat les plus élevés et les cinq prix de vente les plus faibles ainsi que les quantités demandées et offertes à ces prix). Ces informations sont également disponibles sur le site www.fiducial-gerance.fr dans la rubrique "carnet d'ordres" de la SCPI PIERRE EXPANSION, ainsi que le dernier prix d'exécution connu.

Mode de transmission des ordres d'achat et de vente

Les formulaires de mandat d'achat ou de vente sont disponibles sur simple demande auprès de FIDUCIAL Gérance ou sur le site Internet www.fiducial-gerance.fr.

Tout ordre d'achat ou de vente doit être adressé à la Société de Gestion, complété, daté, signé et comporter le nombre de parts à l'achat ou à la vente, ainsi que le prix souhaité. La Société de Gestion n'accepte aucun ordre transmis par téléphone. Les moyens de transmission acceptés par la Société de Gestion sont précisés au dos des formulaires.

Les ordres d'achat sont exprimés en prix maximum frais inclus (nombre de parts x prix unitaire = montant global) + (droits d'enregistrement de 5 % + la commission de la Société de Gestion pour son intervention dans la réalisation de la transaction qui s'élève à 4 % HT, soit 4,80 % TTC par part) et les ordres de vente en prix minimum hors frais. La confrontation se fait sur le prix hors frais.

Les ordres, pour être enregistrés et participer à une confrontation, doivent être signés, réguliers et complets (qualités et droits du ou des signataire(s), mainlevée préalable des parts nanties, photocopie de la carte d'identité ou du passeport, justificatif de domicile, déclaration d'origine des fonds et questionnaire d'entrée en relation investisseur, le cas échéant).

Les ordres de vente, pour être valides, doivent impérativement être accompagnés du document délivré par la Société de Gestion et intitulé "Mandat et attestation à joindre à la déclaration des plus-values immobilières" dûment rempli et signé.

La durée de validité de l'ordre de vente est de 12 mois, prorogeable de 12 mois maximum sur demande expresse du donneur d'ordre. La durée de validité de l'ordre d'achat est de 12 mois maximum, toutefois, le donneur d'ordre peut y indiquer une date limite de validité et préciser que son ordre ne donnera lieu à transaction que s'il

est satisfait en totalité.

Couverture des ordres d'achat

La couverture des ordres d'achat se fait de préférence par virement sur le compte de PIERRE EXPANSION (BRED, IBAN: FR76 1010 7001 1800 7535 8554 780, BIC: BREDFRPPXXX). Si les donneurs d'ordre optent pour une couverture par chèque, l'ordre d'achat devra être accompagné du règlement libellé à l'ordre de la SCPI PIERRE EXPANSION.

Si les donneurs d'ordre optent pour une couverture par chèque, l'ordre d'achat devra être accompagné du règlement libellé à l'ordre de la SCPI PIERRE EXPANSION.

Règlement des ordres de vente exécutés

Le règlement de la vente de parts sera effectué dans un délai maximum de 15 jours ouvrés suivant la clôture de la confrontation mensuelle. Pour un règlement plus rapide et plus sécurisé, un RIB devra être joint à l'ordre de vente.

Jouissance des parts

Les parts cédées cessent de participer aux distributions d'acompte et à l'exercice de tout autre droit à partir du dernier jour du trimestre précédant la date à laquelle la cession est intervenue. L'acheteur a droit aux revenus à compter du premier jour du trimestre au cours duquel la cession est intervenue.

Commission de cession de parts perçue par la Société de Gestion

- Commission en cas de cession intervenant sur le marché secondaire : Prévoir à la charge de l'acquéreur, en sus des droits d'enregistrement, une commission de cession de 4 % HT, soit 4,80 % TTC calculée sur le prix d'exécution de la part
- Commission en cas de cession à titre gratuit (donation ou succession) : Prévoir à la charge du donateur ou de la succession des frais de dossier de 92,40 € TTC, quel que soit le nombre de parts cédées,
- Commission de cession résultant d'une cession de gré à gré : Prévoir à la charge de l'acquéreur, en sus des droits d'enregistrement, des frais de dossier de 92,40 € TTC, quel que soit le nombre de parts cédées.

Informations générales

Restriction US PERSON

L'entrée en vigueur de la loi Dodd Frank aux États-Unis a une incidence sur l'ensemble des sociétés de gestion françaises. Cette loi impose des restrictions et des obligations spécifiques pour la commercialisation de produits de placements financiers à des résidents américains. À ce titre, les parts des SCPI gérées par FIDUCIAL Gérance ne peuvent désormais plus être souscrites par des « US persons » ou transférées à des « US persons », même par voie de succession.

Données associées

En cas de modification de vos coordonnées personnelles (changement de RIB, d'adresse, ...) :

- merci d'adresser directement au Service Associés de FIDUCIAL Gérance votre demande signée accompagnée de la photocopie recto/verso de votre carte

d'identité ou de votre passeport en cours de validité et du justificatif relatif à ce changement :

- Pour les changements d'adresse : un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de fournisseur d'accès Internet ou de téléphonique fixe).
- Pour les modifications de domiciliation bancaire : un RIB informatisé avec IBAN et code BIC.

- vous pouvez également adresser votre demande via votre espace dédié du site Internet de la Société de Gestion : www.fiducial-gerance.fr (Rubrique « Mon compte ») / « Signaler un changement »).

Toute demande de modification doit parvenir à la Société de Gestion avant la fin de chaque trimestre civil afin d'être pris en compte lors de la prochaine distribution.

Actualités fiscales

Loi de finances 2018 : Prélèvements sociaux sur les produits financiers

L'essentiel des revenus de PIERRE EXPANSION est imposable dans la catégorie des revenus fonciers. Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers. Ils sont réalisés par la Société grâce au placement de sa trésorerie et sont également imposés au niveau de chaque associé.

L'article 28 de la loi de Finances pour 2018 instaure un prélèvement forfaitaire de 12,8 % correspondant à l'impôt sur le revenu, soit un prélèvement de 30 % en tenant compte des 17,2 % des prélèvements sociaux. Ce prélèvement forfaitaire n'exclut pas la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus.

Toutefois, les contribuables y ayant intérêt peuvent opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. L'option, expresse et irrévocable, est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique.

Les contribuables peuvent aussi demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire dès lors que le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 25,000 € pour une personne seule et 50,000 € pour un couple marié ou pacsé. Ils doivent, pour ce faire, adresser à la Société de Gestion, avant le 30 novembre de l'année qui précède la perception de ces revenus, une attestation sur l'honneur selon leur situation familiale.

À propos de FIDUCIAL Gérance

FIDUCIAL Gérance est une des principales Sociétés de Gestion indépendantes du marché des SCPI.

Avec 1,8 milliard d'euros d'actifs gérés, répartis sur 7 SCPI, FIDUCIAL Gérance propose une gamme de SCPI complémentaire et différenciante (bureaux, commerce, résidentiel, résidences gérées, diversifiée), couvrant les différents segments du marché. FIDUCIAL Gérance gère également 6 groupements forestiers.

FIDUCIAL GÉRANCE RÉCOMPENSÉE AUX VICTOIRES DE LA PIERRE-PAPIER :

Déjà primée en 2015 et 2017, FICOMMERCE a reçu cette année encore le prix de la meilleure SCPI à capital variable supérieur à 5 ans dans la catégorie SCPI de commerce.

SELECTPIERRE 2 a, quant à elle, remportée le prix de la meilleure performance globale sur 10 ans pour une SCPI à capital variable.

SCPI PIERRE EXPANSION

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe - 342 833 472 RCS NANTERRE
Visa de l'Autorité des marchés financiers n° 10-09 du 25 juin 2010

Société de Gestion de portefeuille de FIA - agréée au titre de la directive 2011/61/UE
Agrément A.M.F. n° GP-08000009 du 27 mai 2008 et du 30 juin 2014